

de l'Académie, est mise à la disposition du public à l'exception des Manuscrits au nombre de 1,000 environ, qu'on ne peut consulter qu'en obtenant l'autorisation du Président de l'Académie.

Le catalogue manuscrit de tout ce qui compose la Bibliothèque est complètement achevé et se continue au fur et à mesure des entrées de livres.

Il est superflu d'insister sur les avantages qui résultent pour le public de la mise à sa disposition de tous les livres qui composent la bibliothèque de l'Académie, et sur l'utilité de cette importante collection.

La Bibliothèque de l'Académie étant ainsi une institution d'utilité publique se recommande d'elle-même à la faveur des administrations de notre pays et de tous les particuliers qui s'intéressent à la diffusion des lumières. Mais cette Bibliothèque étouffe aussi dans son étroite enceinte et occupe avec le salon de l'Académie une large place que réclament d'urgence les collections du Muséum. Pourquoi, dès lors, la Ville ne créerait-elle pas, comme cela existe dans beaucoup de villes, un local spécial à l'Académie, à la Société littéraire et aux autres Sociétés savantes, réduites, aujourd'hui, à tenir successivement leurs réunions dans une seule et même salle, noire, enfumée, indigne de Lyon ?

Un jour, j'avais espéré que cette création pourrait avoir lieu et prochainement même.

On le sait, il y a quelques mois, il s'était agi de doubler le Lycée, d'en enlever les internes qui végètent dans ces tristes et sombres bâtiments, comme des plantes sans air et sans soleil, — de les transférer sur le coteau salubre de Caluire, dans la belle maison des Frères, située dans un parc rempli de beaux ombrages et de sources des plus belles eaux, et de ne laisser à Lyon qu'un simple